

Les tarifs du régime public en vigueur le 1^{er} juillet 2017

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG							
Tarifs en vigueur avant et après le 1er juillet 2017							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
18,85 \$	19,45 \$	34,5 %	34,8 %	87,16 \$	88,83 \$	De 0 \$ à 660 \$	De 0 \$ à 667 \$

En résumé:

Franchise annuelle estimée : 233,40 \$ par adulte

Remboursement: 65,2 % (substitution générique obligatoire)

Contribution annuelle maximum (après c'est 100 %): 1 066,00 \$

Contribution annuelle maximum pour les

personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1 % à 93 % : 632,00 \$

Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt): 667,00 \$ par adulte

Prime annuelle totale pour année 2017 : 663,50 \$ par adulte

(Ce coût représente 6 mois à 660 \$ et 6 mois à 667 \$)

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :

http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx

